

Zeitschrift:	Schweizer Erziehungs-Rundschau : Organ für das öffentliche und private Bildungswesen der Schweiz = Revue suisse d'éducation : organe de l'enseignement et de l'éducation publics et privés en Suisse
Herausgeber:	Verband Schweizerischer Privatschulen
Band:	20 (1947-1948)
Heft:	8
Rubrik:	Kleine Beiträge

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ront d'une formation théorique adaptée. Pour les autres, la culture générale se poursuivra en rapport avec une culture spécialisée orientée vers la profession, de sorte que les jeunes gens qui seraient désignés par leurs aptitudes pour l'exercice d'un métier seront aptes, à la fin du troisième cycle, à entrer dans la vie professionnelle. L'enseignement du troisième cycle, en raison du rôle fondamental qu'il est appelé à jouer dans l'affectation sociale et l'utilisation des aptitudes, devra présenter une grande souplesse, une grande diversité, afin d'offrir des combinaisons d'études, des groupements de disciplines adaptés aux diverses catégories d'esprits.

A la fin du premier degré et au delà de la limite d'obligation scolaire (18 ans), un second degré d'enseignement s'ouvrira à ceux (et à ceux-là seulement), qui se seront révélés capables d'en profiter. Elargi et diversifié, il orientera les étudiants vers des spécialisations de plus en plus définies, dans toutes les catégories d'aptitudes et d'activités. Les études supérieures techniques y trouveront place au même titre que les études littéraires, scientifiques et artistiques. L'un des rôles importants de cet enseignement supérieur sera d'assurer la formations des maîtres à tous les degrés. Des instituts hautement spécialisés s'ouvriront ensuite aux chercheurs de toutes catégories.

La seconde conséquence importante des principes directeurs de la réforme de l'enseignement est la nécessité de prévoir tout un ensemble de mesures de justice sociale, dont l'absence serait la négation de toute réforme.

En premier lieu, l'enseignement public doit être gratuit à tous les degrés. La gratuité s'impose comme le complément logique de l'obligation scolaire... Mais, pour s'ouvrir à tous ceux qui en peuvent bénéficier, l'enseignement supérieur doit, lui aussi, être gratuit... La gratuité de l'enseignement ne peut être effective que si l'on instaure un régime nouveau et plus réaliste pour l'attribution des bourses, si l'on prévoit l'allocation d'un pré-salaire au troisième cycle du premier degré, si l'on considère enfin l'étudiant comme un travailleur qu'il est en réalité et qu'on lui alloue un salaire en rapport avec les services qu'il rend et qu'il est appelé à rendre à la collectivité.

Enfin, si l'on veut conserver à l'enseignement sa haute qualité, il est juste de préserver la dignité des maîtres, d'assurer leur prestige social, de favoriser leur perfectionnement professionnel. Il est juste de leur donner une situation matérielle et morale en rapport avec leur valeur technique et humaine et la place éminente qu'ils tiennent dans la vie nationale."

En terminant ici cette citation du rapport de la Commission Langevin, nous rejoignons les préoccupations qui faisaient l'objet du début de notre article, ayant ainsi la preuve que tous ces problèmes sont étroitement liés et qu'un système d'éducation, aussi original soit-il, n'a de valeur réelle que dans la mesure où la Nation qui désire l'appliquer est décidée à lui accorder sans lésiner tous les moyens matériels indispensables.

Kleine Beiträge

Kampf dem Gatter!

Die Presse hat unlängst die Regierung des eidge-nössischen Standes Bern am Wickel genommen und sie wegen des Witzwiler Wolldeckenskandals zur Rede gestellt. Regierungsrat Seematter bekannte in einer Pressekonferenz öffentlich seine Ahnungslosigkeit. Erst durch die Mitteilung eines Gerichtes sei er von der Anwendung dieser unzulässigen Strafe in Kenntnis gesetzt worden. Auch die Richtigkeit der von einem Gefangenen vor dem baselstädtischen Gerichtshof gemachten Aussagen musste er zugeben, wonach in der bernischen Strafanstalt Thorberg noch in letzter Zeit ein Gitterkäfig als Strafmittel angewendet wurde, ein Gestell, das jede Bewegung des Gefangenen während zwölf bis vierzehn Stunden verunmöglicht.

„Bis auf weiteres“ hat die Berner Regierung die Anwendung dieses Strafmittels untersagt. Bis dann nach Jahr und Tag wieder einmal ein Misshandelter vielleicht den Mut zum Protest, zur Flucht in die Öffentlichkeit findet und sich empören wird, die Zeitungen und Parlemente die Angelegenheit aufgreifen und von oben her ein Beruhigungsmittel verabfolgt werden wird.

Wie im Jahre 1931. Am 18. November 1931 schrieb die „Nationalzeitung“: „Der Name Witzwil hat Berns Strafvollzug in ganz Europa berühmt gemacht. Bern

hat aber noch andere Strafanstalten, deren Ruf weniger erfreulich ist. Und wenn auch in der Öffentlichkeit wenig davon gesprochen wird, so müssen wir doch voller Beschämung erkennen, dass gelegentlich das Ausland über düstere Verhältnisse in unseren Zuchthäusern in einer Weise schreibt, die für unser Land wenig Ehre einlegt. So berichtete kürzlich im Zusammenhang mit dem Riedel-Guala-Prozess eine deutsche Zeitschrift folgendes:

Fortsetzung auf 3. Umschlagseite

Privatschulen

DIE GENERALVERSAMMLUNG des Verbandes deutschschweizerischer Erziehungsinststitute und Privatschulen

findet am Samstag, den 15. November 1947, vormittags 10 Uhr, im Kongresshaus (Clubzimmer) in Zürich statt. Die sehr wichtigen Traktanden lassen eine starke Beteiligung erwarten. Der Nachmittag ist einem Vortrag von Dr. med. Roemer gewidmet. Thema: „Die Bedeutung des Körpergefühls für die Erziehung in den Entwicklungsjahren.“ Dieser Vortrag ist öffentlich. Auch Nichtmitglieder sind hierzu eingeladen.